

FLASH INFORMATIONS COMMUNALES - JUIN 2019

ENFOUISSEMENT LIGNES HAUTE TENSION PONTIJOU

Les travaux d'enfouissement sont pratiquement terminés sur le secteur de Villetard et des Mesles, seuls les enrobés sont à terminer. La circulation dans Villetard est libre mais la largeur de la rue du Château reste restreinte.

Les travaux débutent sur Pontijou, sur la Route Départementale n° 924, en venant de Blois, jusqu'au carrefour et ensuite sur la rue des Vouzoirs. La circulation se fera par alternat par feux tricolores.

Nous vous informerons lorsque que les travaux concernant les autres rues de Pontijou débiteront.

Merci de votre compréhension pour les éventuels désagréments que peuvent provoquer ces travaux.

CEREMONIE DU 12 JUIN A PONTIJOU

- 18 h 00 : rassemblement près du monument de Pontijou
- 18 h 15 : cérémonie au monument suivie d'un vin d'honneur servi à la salle du presbytère

Cette cérémonie sera marquée très solennellement s'agissant du 75^{ème} anniversaire.

REUNION PUBLIQUE OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Dans le cadre de l'opération Cœur de village, la municipalité a le plaisir de vous inviter à la réunion publique qui aura lieu le vendredi 21 juin à 18 h à la salle polyvalente de Maves en présence du cabinet EMC BTP et du CAUE.

RÉUNION PUBLIQUE AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Le **vendredi 21 juin à 18h00 à la salle polyvalente**, le conseil municipal de Maves vous invite à venir échanger sur le projet d'aménagement du centre-bourg.

A cette occasion, l'équipe en charge de la conception (E.M.C. et La Fabrique du Lieu) vous présentera les scénarios d'aménagement proposés, et les actions de fleurissement qui peuvent être engagées collectivement avec les habitants volontaires (projet « je jardine ma rue » animé par le CAUE 41).

Renseignements :
Mairie de Maves
mairie-maves@wanadoo.fr
02 54 87 31 18



AMENAGEMENT DE L'ESPACE LOISIRS ET SPORTIFS FACE A L'ECOLE

Les jeux sont en cours d'installation. Le chantier est actuellement protégé par des barrières. Durant les travaux merci de ne pas emprunter cet espace tant que les structures ne sont pas amarrées et contrôlées. Les barrières seront retirées dès que les jeux seront accessibles. Merci de votre compréhension.

BLOC NOTE AGENDA :

- 8 juin** : assemblée générale des Carabiniers Mavois à 18 h salle de convivialité
- 12 juin** : cérémonie des fusillés à 18 h 00 au monument de Pontijou suivi d'un vin d'honneur
- 15 juin** : assemblée générale de la société de chasse à 10 h 00 salle polyvalente
- 15 juin** : marche du terroir de 13 km à travers la beauté de notre patrimoine local entrecoupée de 4 pauses gourmandes et musicales avec « les Pousses d'Épine »
- 16 juin** : kermesse des écoles organisée par l'AFPE (à partir de 13 h 30 à la Chapelle St Martin)
- 21 juin** : réunion publique à 18 h 00 salle polyvalente
- 25 juin** : Maison de Services Au Public de 9 h 30 à 12 h 30 place de l'église.
- 29 juin** : Déchetterie mobile de 9 h à 17 h au stade municipal

LES PORTES DE L'EMPLOI - COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE :

- Chef de cuisine hôtellerie de plein air - CDD jusqu'au 30/09 - MUIDES
- Commis de cuisine - CDD jusqu'au 01/10 - talcy
- Vendeur boulangerie - CDI - MER
- Aide comptable étude notariale - CDI - MER et/ou BLOIS
- Responsable épicerie hôtellerie de plein air - CDD jusqu'au 20/10 - MUIDES
- Couvreur zingueur - CDI - MER avec déplacement sur Loir et Cher, Loiret et Indre et Loire

De nombreuses autres offres d'emploi sont en cours, vous pouvez les consulter sur le site suivant :

http://www.beaucevaldeloire.fr/S_implanter/Portes_de_l_Emploi.html

Contact : Mme Annie GONCALVES MARTIN - Les portes de l'emploi 1 rue Fortineau à MER -
☎ 0254813769 / Permanences sans rendez-vous le lundi de 14 h 00 à 17 h 00
et le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 - muni d'un CV

Réglementation concernant le bruit - rappel

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques etc..... ne **peuvent être effectués** que : - les lundis aux vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 00 à 19 h 30 ; les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Brûlage des déchets verts dans son jardin

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » sont considérés comme des déchets ménagers. A ce titre, il est interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue des tontes de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

A savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage. (Composteurs en vente par le syndicat VAL ECO : vous pouvez vous procurer le bon de commande à la mairie ou le télécharger sur le site <http://www.valeco41.fr>. Pour plus de renseignements contactez VAL ECO au 02 54 74 62 53.)

